

Régime de la responsabilité des produits défectueux et dommages

<http://www.avocat-darbin-lange.fr/2019/06/19/regime-de-la-responsabilite-des-produits-defectueux-et-dommages/>

Contrairement à ce que prévoit la directive européenne, le régime français de la responsabilité du fait des produits défectueux s'applique également aux dommages causés à un bien destiné à l'usage professionnel.

La Cour de cassation a confirmé ce principe dans un arrêt du 14 novembre 2018.

Cour de cass. 1ère chambre civile 14-11-2018 n° 17-23.668

Notre site utilise des cookies sans usage commercial puisque nous n'utilisons aucun outil d'analyse de comportement. En cliquant sur OK, vous en acceptez l'utilisation. OK

En sav

Nécessaire Toujours activé